

Communiqué de presse

Luxembourg, le 29 octobre 2021

Les agences de l'UE ont bien tenu leurs comptes en répondant avec souplesse à la pandémie

Dans les différents États membres, les agences de l'UE se sont plutôt bien adaptées à la situation inédite causée par la pandémie de COVID-19. C'est ce qu'a conclu la Cour des comptes européenne à la suite de son audit annuel relatif à l'exercice 2020. Les auditeurs confirment qu'à l'instar des années précédentes, les agences de l'UE ont bien géré leurs finances, pas trop touchées par la pandémie. Des failles persistent dans les contrôles internes de certaines agences, et les faiblesses dans les procédures de marchés publics restent la principale source d'irrégularités. La pandémie n'a également pas favorisé les avancées en matière de gestion du budget et des ressources humaines. Certaines agences ont d'ailleurs connu des difficultés dans ces domaines l'an dernier.

«La pandémie a posé des défis particuliers en matière de gestion financière, les agences de l'UE devant composer avec différents contextes et mesures sanitaires selon l'État membre où elles se situent», a déclaré M. Alex Brenninkmeijer, le Membre de la Cour responsable du rapport annuel sur les agences. «Nous avons cependant constaté qu'elles ont systématiquement appliqué leur stratégie de gestion de crise, avec le soutien de la Commission européenne et en coordination avec le réseau des agences de l'UE. Elles sont ainsi parvenues à adapter leurs travaux à la situation sans précédent causée par la pandémie et à continuer, comme les années précédentes, à bien tenir leurs livres comptables.»

Les auditeurs ont examiné les comptes de 41 agences et autres organismes de l'UE, constitués des états financiers et des états sur l'exécution budgétaire pour 2020, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes à ces comptes. Ils ont validé les comptes de l'ensemble des 41 agences, jugeant qu'ils étaient fiables, et ont émis pour toutes des opinions favorables sur la légalité et la régularité des recettes. En ce qui concerne la légalité et la régularité des paiements sous-jacents aux comptes des agences, les auditeurs ont émis des opinions favorables dans tous les cas, sauf pour l'ACER (coopération des régulateurs de l'énergie), l'eu-LISA (gestion des systèmes d'information au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice) et l'ENISA (cybersécurité). Pour ces trois agences, ils ont formulé des opinions avec réserve, essentiellement en raison d'irrégularités dans les procédures de marchés publics et de lacunes dans la procédure de délégation pour ordonner des opérations budgétaires.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport annuel sur les agences de l'UE adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

En outre, les auditeurs ont décelé 54 insuffisances sur la base de l'échantillon d'opérations auditées pour l'exercice 2020 (contre 82 pour l'exercice 2019). Ces insuffisances concernaient essentiellement les contrôles internes, les procédures de marchés publics, les ressources humaines et la gestion budgétaire. Dans ce dernier domaine, les faiblesses allaient de la mauvaise gestion des redevances/frais/taxes à des retards de paiement, en passant par la présentation incorrecte des contributions perçues, ainsi que le calcul erroné des contributions versées par des pays tiers aux budgets des agences. De plus, les auditeurs soulignent que le recours excessif à des reports, d'un exercice au suivant, peut être révélateur non seulement de retards dans la mise en œuvre de programmes de travail ou de projets de marchés publics, mais aussi de problèmes structurels ou d'une mauvaise planification budgétaire.

Les problèmes dans les marchés publics restent la principale source de paiements irréguliers: certains contrats audités comportaient des lacunes concernant essentiellement un manque de concurrence, des faiblesses dans le processus d'évaluation des soumissionnaires et des problèmes de mise en œuvre des contrats. Les auditeurs appellent aussi à renforcer les contrôles internes des agences, notamment avant que les opérations ne soient autorisées.

Les auditeurs ont complété leur audit financier annuel par une évaluation de la manière dont les agences ont géré et organisé leur riposte à la crise de la COVID-19. En analysant les mesures prises pour assurer la continuité des activités, la capacité de prise de décisions et les opérations quotidiennes, les auditeurs ont conclu que les agences de l'UE ont agi de façon appropriée pour éviter que la pandémie ne perturbe trop la situation financière, et qu'elles ont continué de remplir leur mandat, quoiqu'à un rythme plus lent. En ce qui concerne les programmes de travail et les activités, la pandémie a entraîné des redéfinitions significatives des priorités en matière de ressources et d'actions planifiées au profit d'activités liées à la COVID-19. Les exemples les plus notables se trouvent dans le domaine d'action de la santé, dans lequel la riposte de l'UE à la pandémie est devenue l'occupation prédominante pour les agences de l'UE concernées (ECDC et EMA).

Enfin, les auditeurs ont relevé une augmentation générale des faiblesses concernant la gestion des ressources humaines dans les agences de l'UE. Le ralentissement dans les recrutements au début de 2020, essentiellement dû à la COVID-19, risque notamment de générer des goulets d'étranglement en matière de ressources humaines à l'avenir.

Informations générales

Le document intitulé «*2020 – L'audit des agences de l'UE en bref*» présente de façon synthétique les résultats d'audit pour l'exercice 2020 concernant les 41 agences et autres organismes de l'UE relevant du mandat de la Cour en tant qu'auditeur externe des finances de l'Union. L'Autorité européenne du travail (AET) et le Parquet européen n'ont pas été contrôlés en 2020 car ils n'étaient pas encore financièrement autonomes.

Le document de synthèse et l'intégralité du rapport annuel sur les agences relatif à l'exercice 2020 sont disponibles en anglais sur le site internet de la Cour (eca.europa.eu). Ils seront prochainement publiés dans d'autres langues officielles de l'UE.

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

- Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu - M: (+352) 691 553 547

- Vincent Bourgeais: vincent.bourgeais@eca.europa.eu - M: (+352) 691 551 502